

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00101

PARTENARIATS FONDATIONS 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-020200101010

DATE D'APPHICACON: 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

PARTENARIATS FONDATIONS 2020

1) Programmes partenariaux en matière de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle

a) Partenariat avec la Fondation I3M.SE Mines Saint-Etienne :

Le programme d'actions proposé par la Fondation dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et développé par la Rotonde en concordance avec les objectifs de Saint-Etienne Métropole s'articule autour de 2 axes :

- **La poursuite des actions de sensibilisation aux sciences dans les classes des écoles situées sur le territoire de la métropole :** le projet de *Centre Pilote La main à la pâte* poursuit le travail engagé et maintient l'expertise stéphanoise à l'échelle nationale et internationale sur les questions d'éducation aux sciences. Chaque semaine, ce sont plus de 10 000 élèves, de la Petite Section au CM2, qui travaillent sur les sciences à l'école appuyés par un réseau de 650 malles pédagogiques itinérantes, des formations professionnelles auprès des enseignants, ainsi qu'un appui structurant d'étudiants de l'enseignement supérieur (programme ASTEP : accompagnement en science et technologie à l'école primaire).
- **L'animation et le développement d'Explora :** ce nouvel équipement, qui sera ouvert à tous les publics fin 2020, est un parc d'activités scientifiques ludiques adossé à un lieu ressources, espace d'innovation et de découverte. À ce titre, *Explora* a bénéficié des crédits d'investissement du Programme d'Investissements d'Avenir dans le cadre de l'appel à projet « Culture Scientifique et Technique et Égalité des Chances ». Basé sur la notion de « faire » et inspiré de la philosophie « makers » initiée aux États-Unis, *Explora* est un lieu de créativité où le visiteur est acteur de sa découverte, de sa recherche, de son apprentissage.

Dans ce contexte, la Fondation I3M.SE Mines Saint-Etienne sollicite la Métropole pour l'attribution d'une subvention de 95 000 € pour l'année 2020 à titre de contribution au programme de partenariat et de soutien en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Cette subvention se décompose comme suit :

- **20 000 €** au titre de la poursuite des actions de sensibilisation aux sciences dans les classes des écoles situées sur le territoire de la métropole,
- **55 000 €** au titre de l'animation et du développement des équipements du parc Explora,
- **20 000 €** au titre de l'animation et du développement des équipements du parc Explora conditionnés par des mécénats équivalents selon la règle du 1 € pour 1 €.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat triennale pour la période 2020-2022 ainsi que dans celui d'une convention pluriannuelle d'objectifs spécifique relative à *Explora* avec la Ville de Saint-Etienne et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne.

b) Programme Lyon Saint-Etienne Territoire d'innovation :

Dans le cadre l'Appel à projets « Territoires d'innovation » correspondant au troisième volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3), les Métropoles de Lyon et Saint-Etienne ont déposé un dossier de candidature intitulé « L'industrie intégrée et (re)connectée à son territoire et à ses habitants », au sein duquel elles ont imaginé des modèles innovants retissant les liens entre les industries, les citoyens et leurs territoires.

Le dossier ayant été désigné lauréat de cet appel à projet, il convient désormais de mettre en œuvre la programmation associée. Cette dernière prévoit notamment la création d'une Fondation pour la Médiation industrielle.

La Fondation pour la Médiation industrielle, fondation abritée au sein de la Fondation Pour l'Université de Lyon (FPUL), a pour objet de fédérer, à l'échelle du territoire Lyon-Saint-Etienne, les acteurs de la médiation industrielle et de piloter et déployer des actions de médiation industrielle afin de promouvoir l'image de l'industrie, développer une culture industrielle commune, et accompagner la valorisation des métiers industriels.

Les missions portées par la Fondation seront de deux ordres :

- **Les missions de coordination et d'animation territoriale**, notamment animation des écosystèmes, coordination et accompagnement des acteurs, opérations de communication...
- **La définition et le financement d'opérations** liées au développement d'une culture industrielle commune et/ou de valorisation des métiers industriels qui seront pilotées par des acteurs de référence sur le territoire.

Les ressources de la Fondation pour la Médiation industrielle sont notamment composées :

- des versements faits par les fondateurs ;
- des versements faits par les entreprises et les particuliers donateurs ;
- des subventions de l'État ou des collectivités territoriales reçues par la Fondation pour la Médiation industrielle et qui lui sont affectées, parmi lesquelles la subvention « Territoires d'innovation » ;
- des legs et donations dont la procédure d'instruction sera initiée et finalisée par la FPUL, et désignée comme telle dans le testament.

Dans ce contexte, il est proposé que Saint-Etienne Métropole soit fondateur de la fondation (cf. convention portant sur la création de la fondation fournie en annexe 3).

2) Versements de fonds à la fondation de soutien à l'enseignement supérieur recherche et innovation de Saint-Etienne Métropole pour l'exercice 2020

Lors de son Bureau du 13 juin 2019, Saint-Etienne Métropole a créé un fonds de soutien à l'enseignement supérieur, recherche et innovation, abrité au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL).

Le Fonds est administré par un comité exécutif composé de membres désignés par la Métropole et de personnes qualifiées invitées selon les sujets traités.

Les principaux champs d'interventions du fonds de Saint-Etienne Métropole, abrité au sein de la FPUL sont :

- les formations d'excellence,
- les recherches d'excellence,
- le transfert de technologies et de procédés/méthodes,
- l'entrepreneuriat étudiant,
- l'animation des écosystèmes d'innovation,
- les dispositifs d'innovation ouverte (design, fablabs, living labs),
- la vulgarisation des sciences et techniques industrielles,
- l'attractivité scientifique et étudiante.

La liste des projets soutenus en 2019 est fournie en annexe 4.

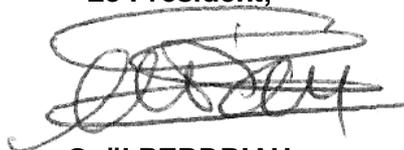
Pour l'exercice 2020, il est proposé de procéder à un versement d'un montant de 450 000 € auprès de la FPUL qui abrite le fonds.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 95 000 € à la Fondation I3M.SE Mines Saint-Etienne pour l'année 2020 au titre du programme de partenariat et de soutien convenu avec Saint-Etienne Métropole en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle pour la période 2020-2022 ;**
- **approuve le projet de convention triennale 2020-2022 correspondante à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et la Fondation I3M.SE Mines Saint-Etienne ;**
- **approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs spécifiquement relative au parc Explora à intervenir avec la Ville de Saint-Etienne et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ;**
- **approuve, dans le cadre de la programmation Territoire d'innovation Lyon Saint-Etienne, le projet de convention portant création de la Fondation pour la Médiation industrielle, Fondation sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon ;**
- **attribue au titre du fonds de soutien à l'enseignement supérieur recherche innovation de Saint-Etienne Métropole une subvention de 450 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon qui abrite ce fonds ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement sur le compte : SUFLI-INUM.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU